

N/REF : 1/04/2025 13H59 C:000053 I:02477
V/REF : AC/C16307
V/Email reçu le Mardi 01/04/2025 a 13H59

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BBO
IMMEUBLE : BILBAO - BBO
37-39, COURS DE BILBAO
.
35200 RENNES

Rennes, le 09 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 39 BILBAO - PASS CHANTIER JUSQU'AU 07/04
LOGEMENT N° 008595, PORTE N°92, 9° ÉTAGE, TYPE 2
CLÉS A L'AGENCE DE LA POTERIE

MOTIF : FAIRE EVACUATION MAL DANS LA CUISINE (INEXISTANTE)

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 03/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
FOURNITURE ET POSE D'UN SIPHON DE MACHINE A LAVER
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 03/04/25 a 13H44 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL107-FP.1	Evacuation	1	90,00	90,00
TOTAL H.T.					90,00
T.V.A. a 10,00%					9,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>99,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.